34me Année — N° 12,07 (2 Pages) 5 Centimes — EDITION DU MATIN — 5 Centimes (2 Pages) Mardi 1er Septembre 1914

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, 7.10.47
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR-JORDAN
Téléphone : 14.80
Secrétaire Général : TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES
AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulv de Strasbourg.
A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les annonces judiciaires et légales

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements	6 Fr.	11 50	22 »
Union Postale	10 »	20 Fr.	40 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

CONFIANTS MAIS CLAIRVOYANTS

Il nous est revenu que quelques-uns de nos lecteurs se sont émus de notre article d'hier qu'ils jugeaient trop pessimiste. Il est sans doute difficile d'exprimer exactement ce que l'on pense, mais nous protestons que notre pensée n'était et n'est en rien pessimiste.

Être pessimiste, c'est avoir peur d'avoir, c'est douter de tout, c'est redouter de ne pas être à la hauteur des circonstances, c'est perdre confiance dans le présent et espoir dans l'avenir. Ceux qui ont bien voulu suivre nos articles savent quelle est, au contraire, notre foi inébranlable dans les destinées glorieuses de notre pays.

Ce n'est pas être pessimiste que de regarder la réalité en face, que de mesurer les épreuves et les sacrifices qui nous attendent pour nous y mieux préparer, que de vouloir accomplir chacun dans notre sphère, sans inquiétude comme sans illusion, tout le devoir que nous impose le salut de la patrie. Pour parer au mal avec la certitude du succès il importe de bien le connaître. Quand tous auront pris conscience avec sérieux de l'effort à réaliser la moitié de la besogne sera déjà faite et le reste ne tardera pas.

Ce qui pourrait nous arriver de pire, c'est que nous nous endormions dans une sorte quelle confiance trompeuse et que nous nous réveillions tout-à-coup au bord du précipice ; c'est alors que tout serait à craindre de l'affolement du pays.

Nous avons dans nos malheurs cette chance extraordinaire de savoir qu'ils ne sont que pour un temps, que la fortune ne peut pas ne pas tourner en notre faveur. Nous avons pour nous non seulement le droit qui ne peut périr, mais, en regardant de haut sur l'ensemble de l'immense champ de bataille européen, la force qui finira par écraser nos ennemis. Il leur est loisible de débuter en jetant tous leurs feux, ils ne pourront durer.

L'Allemagne a réalisé cette gageure, dans un siècle de civilisation, d'être encercle de toute part, avec sa complice l'Autriche, par cinq nations dont les plus petites ne sont pas les moins résolues. Et encore nous ne comptons pas le Japon dont les armées, offertes à la Russie, pourraient bien finir un jour par fouler le sol de Berlin, pour la sereine humiliation de Guillaume II.

En attendant ce son les armées russes qui avancent, et il n'est point besoin qu'elles soient sous les murs de la capitale pour inquiéter les Allemands dans leur marche osée mais merveilleuse vers Paris. Déjà la situation est si grave en Prusse orientale, que le kaiser, ému, a adressé aux populations de cette région, un message dont on trouvera plus loin le texte, et qui débute par les mots qui n'ont rien d'un vainqueur : « L'affliction qui pèse sur mes belles provinces de la Prusse orientale à la suite de l'invasion des troupes hostiles, me remplit de douloureuse sympathie... »

Quand les Russes pénétreront dans la province de Posen, ce qui ne saurait tarder car l'essentiel était qu'ils se mettent en branle, l'émotion de Guillaume II pourrait bien tourner à l'inquiétude la plus vive. Posen n'est qu'à deux cent cinquante kilomètres de Berlin et une fois rapés, les Cosaques vont vite ; si les Allemands veulent essayer de sauvegarder leur capitale il sera donc bientôt peut-être urgent qu'ils disposent une importante partie de leurs troupes d'élite dont ils nous ont fait l'honneur de nous réserver la totalité.

Quoi qu'il soit un peu plus tôt ou un peu plus tard par le fer ou par la famine, le cercle se resserrera autour de l'Allemagne jusqu'à ce qu'elle crie grâce.

Cependant nous leurrons pas ; l'empire sait que son existence même et il nous la fera chèrement payer ; nous nous en apercevons en ce moment. Aussi bien, puisque l'avenir réparateur nous est connu, puisque l'énergie que nous avons à déployer n'est pas celle du désespoir, sachons d'autant mieux élever nos cœurs et affronter les épreuves du présent, si dures puissent-elles être.

Nous ne saurions trop, certes, nous féliciter du concours de nos alliés qui nous assure la victoire finale, mais cela ne doit pas nous faire perdre de vue que le salut de notre patrie repose d'abord et surtout sur nos propres épaules ; soyons donc prêts à tout ce qu'il exigera de nous. « Quand il s'agit de défendre la France, dit excellemment M. G. Clémenceau, c'est aux Français que revient l'honneur du premier rang. »

CASPAR-JORDAN.

Un Message de Guillaume II

Les nouvelles de la guerre, reçues de Londres par la maison Marconi, à Londres, contiennent le télégramme suivant :

Berlin, vendredi 28 août. — Le télégramme suivant a été reçu par le ministre d'Etat du kaiser, daté du quartier général :

« L'affliction qui pèse sur mes loyales provinces de la Prusse orientale, à la suite de l'invasion de troupes hostiles, me remplit de douloureuse sympathie. Je connais trop bien l'infaillible courage de mes populations de la Prusse orientale pour douter de leur ardeur à offrir leurs biens et leur sang pour la grandeur de la patrie.

» Ne s'arrêtant pas aux terreurs de la guerre, elles mettront leur confiance dans l'inféchissable armée et devront espérer, sans défaillance, dans l'aide du Dieu vivant qui, jusqu'ici, a prêté à la nation allemande une si puissante assistance dans sa juste cause et pour sa défense.

» Rien ne pourra ébranler leur confiance dans la patrie. Comme une preuve de la gratitude de la patrie, mon vœu est que tout ce qui est possible soit fait pour relever la détresse présente de la Prusse orientale et pour secourir ceux qui ont été arrachés à leurs maisons et qui sont privés de pouvoir penser à regagner leur foyer.

» J'ai, en conséquence, donné des instructions au ministre d'Etat pour qu'il coopère, avec les différents départements administratifs de l'Etat et les Sociétés privées, et qu'il prenne de promptes mesures pour me faire savoir ce qui peut être fait.

(Daily Mail) » WILHELM. »

Communiqués du Gouvernement

31 Août, 9 h. 20.

La situation, dans l'ensemble, est la même que ce matin.

Après une accalmie, la bataille a repris dans les Vosges et en Lorraine.

Sur la Meuse, à Sassaye, près de Dun, un régiment d'infanterie ennemi qui avait tenté de passer la rivière a été presque complètement anéanti.

A notre gauche, les progrès de l'aile marchante allemande nous obligent à céder du terrain.

1er Septembre, 0 h. 25.

La situation d'ensemble est actuellement la suivante :

VOSGES ET LORRAINE

On se rappelle que nos forces, qui avaient pris l'offensive dans les Vosges et en Lorraine, dès le début des opérations, et repoussé l'ennemi au delà de nos frontières, ont ensuite subi des échecs sérieux devant Sarrebourg et dans la région de Morhange, où elles se sont heurtées à des organisations défensives très solides.

Ces forces ont dû se replier pour se reconstituer, les unes sur le Grand-Couronné de Nancy, les autres dans les Vosges françaises.

Les Allemands sont alors passés à l'offensive, mais, après avoir repoussé les attaques ennemies, sur les positions de repli qu'elles avaient organisées, nos troupes ont repris l'attaque.

Depuis deux jours cette attaque n'a cessé de progresser, bien que lentement. C'est une véritable guerre de siège qui se livre dans cette région : toute position occupée est immédiatement organisée de part et d'autre ; c'est ce qui explique la lenteur de notre avance qui n'en est pas moins caractérisée chaque jour par de nouveaux succès locaux.

2e RÉGION DE NANCY ET WOEVRE MÉRIDIONALE

Depuis le début de la campagne cette région comprise entre la place de Metz (côté Allemand) et les places de Toul et de Verdun (côté Français) n'a été le théâtre d'aucune opération importante.

3e DIRECTION DE LA MEUSE, ENTRE VERDUN ET MÉZIÈRES

On se rappelle que les forces françaises avaient initialement pris l'offensive dans la direction de Longwy, Neufchâteau et Paliseul.

Les troupes opérant dans la région de Spincourt et de Longuion ont fait éprouver un échec à l'ennemi (armée du prince royal).

Dans les régions de Neufchâteau et Paliseul, au contraire, certaines de nos troupes ont subi des échecs partiels qui les ont contraints à s'appuyer sur la Meuse, sans toutefois être entamées dans leur ensemble. Ce mouvement de recul a obligé les forces opérant dans la région de Spincourt à se replier aussi sur la Meuse.

Au cours de ces dernières journées, l'ennemi a cherché à déboucher de la Meuse avec des forces considérables ; mais, par une vigoureuse contre offensive, il a été rejeté dans la rivière, après avoir subi de très grosses pertes ; cependant, des forces nouvelles allemandes se sont avancées par la région de Rocroi, marchant dans la direction de Rethel. Actuellement une action d'ensemble est engagée dans la région comprise entre la Meuse et Rethel, sans qu'il soit encore possible d'en prévoir l'issue définitive.

4e OPERATIONS DANS LE NORD

Les forces franco-anglaises se sont initialement portées jusque dans la région de Dinant-Charleroi et Mons. Quelques échecs partiels subis, le forcement de la Meuse par les Allemands, dans la région de Givet, sur notre flanc, ont contraints nos troupes à se replier, les Allemands cherchent toujours à nous déborder par l'Ouest ; c'est dans ces conditions que nos alliés anglais attaqués par un ennemi très supérieur en nombre dans la région du Cateau et Cambrai ont dû se replier vers le Sud, au moment où nos forces opéraient dans la région d'Avesnes et de Chimay.

Le mouvement de recul s'est prolongé dans les journées suivantes ; cependant une bataille générale s'est engagée avant-hier dans la région de Saint-Quentin et de Vervins en même temps que dans la région Ham-Peronne. Cette bataille a été marquée pour nous par un succès important sur notre droite, où nous avons rejeté la garde prussienne et le 10e corps dans l'Oise. Par contre, et toujours en raison des progrès de l'aile droite allemande où nos adversaires ont réuni leurs meilleurs corps d'armée, nous avons dû marquer un nouveau mouvement de recul.

En résumé, à notre droite, après des échecs partiels, nous avons pris l'offensive et l'ennemi recule devant nous. Au centre, nous avons eu des alternatives d'échecs et de succès, mais la bataille générale est de nouveau engagée. A gauche, par une série de circonstances qui ont tourné en faveur des Allemands, et malgré des contre-offensives heureuses, les forces anglo-françaises ont dû céder du terrain.

Nulle part encore, nos armées, malgré quelques échecs incontestables, n'ont été réellement entamées. L'état moral de la troupe reste excellent, malgré les pertes considérables subies, mais les envois des dépôts ont pu boucher les vides.

31 Août, 1914.

LA GUERRE

Sommaire des principaux faits relatifs à la guerre, dont les détails se trouvent dans les Communiqués officiels et les dépêches Havas.

A LA FRONTIÈRE DU NORD

30 Août. — A notre gauche, les progrès de l'aile marchante allemande nous font céder du terrain.

SUR LA MEUSE

30 Août. — A Sassaye, près de Dun, au Sud de Stenay, un régiment ennemi qui voulait franchir la rivière à été presque entièrement détruit.

31 Août. — Des forces allemandes, venant du Nord, se sont avancées par la région de Rocroi vers Rethel. Une action est engagée entre Rethel et la Meuse.

DANS L'EST

30 Août. — Après une accalmie, la bataille a repris dans les Vosges et en Lorraine.

EN PRUSSE ORIENTALE

30 Août. — Sur le front allemand, de nouvelles forces sont apparues et ont pris l'offensive sur divers points.

A LA FRONTIÈRE RUSSO-AUTRICHIENNE

30 Août. — Au Sud de Lublin (Pologne) les Russes ont passé de la défensive à l'offensive.

— A Tomaszow, au N. de Lemberg, en territoire autrichien, (Galicie), les Russes font de nombreux prisonniers, prennent un drapeau, des canons et des mitrailleuses.

A l'E. de Lemberg, ils se sont emparés du front Kamionka, Gliniany et Przemyslany.

A LA FRONTIÈRE AUSTRO-SERBE

30 Août. — Les Serbes auraient repoussé les Autrichens au N.-O. de Visegrad, en Bosnie, occupé la ville et tout le district.

EN AUTRICHE-HONGRIE

30 Août. — On confirme que des mouvements insurrectionnels se sont produits notamment dans la province de Goritz, au N. de Trieste, ainsi que dans la Dalmatie et la Bosnie-Herzégovine.

SUR MER

30 Août. — Le croiseur *Lavoisier* ramène, en rade de Brest, le steamer autrichien *Atlas* qu'il a capturé en Manche.

LE NOUVEAU MORATORIUM

DÉCRET DU 29 AOUT 1914 PROMULGUÉ PAR TÉLÉGRAMME (ORDONNANCE DU 27 NOVEMBRE 1816.

Une nouvelle prorogation de 30 jours francs est accordée pour le paiement de toutes les valeurs négociables échues depuis le 31 juillet 1914 inclusivement ou venant à échéance avant le 1er octobre 1914, à condition qu'elles aient été souscrites antérieurement au 4 août 1914.

Les valeurs négociables visées au présent article sont :

Les lettres de change, les billets à ordre ou au porteur, les chèques à l'exception de ceux présentés par le tireur lui-même, les mandats et les warrants.

Ne tombent pas sous l'application du présent article, les valeurs négociables émises sur le Trésor public ou à son profit. Les valeurs négociables souscrites à dater du 4 août 1914 demeurent exigibles à leur échéance.

Par dérogation aux articles 161 et 162 du Code de commerce, la présentation de ces valeurs et, s'il y a lieu, le protêt faute de paiement, peuvent être faits dans un délai de dix jours y compris le jour de l'échéance.

Article 2. — Il est accordé un nouveau délai de trente jours francs pour le paiement des fournitures de marchandises faites entre commerçants antérieurement au 4 août 1914. Cette disposition ne s'applique pas aux opérations effectuées soit dans les Bourses de valeurs soit dans les Bourses de commerce, lesquelles restent soumises aux règlements qui les concernent.

Le délai à trente jours ci-dessus indiqué s'applique également à la réalisation des ouvertures de crédit consenties antérieurement au 4 août 1914 ; il court à partir de la demande de réalisation.

Article 3.— La nouvelle prorogation de trente jours francs accordée aux valeurs négociables par l'article 1er du présent décret est applicable à toutes sommes dues avec ou sans échéance pour toutes avances faites antérieurement au 1er août 1914 en compte ou à découvert ainsi que pour toutes avances faites antérieurement à la même date sur des titres de valeurs mobilières et sur des effets de commerce ou garanties par ces titres et effets.

Article 4.— Un nouveau délai de trente jours francs à dater du 1er septembre 1914 est accordé pour la délivrance notamment contre reçu, contre chèque présenté par le tireur lui-même, contre lettre de crédit des dépôts espèces et soldes créditeurs des comptes courants dans les banques ou établissements de crédit ou de dépôts, sous les réserves suivantes : au cours de ladite période, tout déposant ou créditeur, a le droit d'effectuer sur le solde en sa faveur de son compte, le retrait de 250 francs et de 20 0/0 du surplus sous déduction des sommes retirées depuis et y compris le 2 août 1914 autres que celles destinées à faire face aux dépenses spécifiées ci-après :

Indépendemment des restraits ci-dessus visés, d'autres retraits peuvent être effectués dans les conditions suivantes : 1o les déposants ou créditeurs qui occupent un personnel d'ouvriers ou d'employés pour l'exercice d'une profession agricole, industrielle ou commerciale, ont droit sur les sommes leur appartenant à la totalité du montant des salaires de chaque échéance de paye, à la charge par eux d'en justifier par la production des états de paiement du personnel.

L'entrepreneur principal a le droit de joindre aux états de paiement de son personnel ceux du personnel de ses sous-traitants ;

2o Sont assimilés aux salaires pour l'application de la disposition ci-dessus, les allocations temporaires ou rentes viagères dues aux victimes d'accidents du travail ou à leurs ayants-droit, en vertu de la loi du 9 avril 1898 et des lois qui l'ont modifiée.

3o Les déposants ou créditeurs qui exercent une profession industrielle ont droit au retrait des sommes correspondant à l'acquisition des matières premières indispensables pour le fonctionnement de leur industrie. Le même droit est accordé à ceux qui exercent une profession agricole pour les achats de semences, engrais, produits anticryptogamiques, animaux de ferme et de trait.

La délivrance des fonds ne peut être obtenue que sur production d'une facture et entre les mains du vendeur ou de son représentant ;

4o Le droit au retrait peut également s'exercer pour le paiement du fret maritime ou fluvial et du prix des transports par terre ainsi que des frais accessoires. Le montant en est établi par la production des connaissements, lettres de voiture, récépissés ou factures ;

5o Les industriels dont les établissements ont été réquisitionnés en vertu de la loi du 3 juillet 1877, modifiée par la loi du 23 juillet 1911, ont droit au retrait intégral des fonds leur appartenant ; cette disposition ne s'applique pas en cas de prise de possession et d'exploitation directe de l'établissement industriel par l'autorité militaire, en vertu de l'article 58, paragraphe 4, de la loi susvisée. Les industriels et entrepreneurs de fournitures qui justifient de commandes faites par l'Etat pour les besoins de la défense nationale, les concessionnaires de services publics, peuvent exiger le retrait de leurs fonds dans la mesure des dépenses en sus de celles de main-d'œuvre nécessaires pour assurer l'exécution de ces commandes ou de ces services, compte tenu des avances que l'Etat leur consent.

6o Les Sociétés d'assurances mutuelles agricoles régies par la loi du 4 juillet 1900, ainsi que les Sociétés ou associations officiellement autorisées à prêter leur concours au service de santé des armées de terre et de mer, ont le droit d'opérer le retrait de la totalité des fonds par elles déposés.

7o Le droit de retrait peut également être exercé pour le paiement des impôts directs et indirects, droits taxés et contributions de toutes natures dues à l'Etat, aux départements et aux communes, ainsi que des produits des monopoles ou tous autres produits dont le recouvrement est confié à des comptables publics.

La délivrance de ces sommes a lieu au profit exclusif des percepteurs receveurs ou comptables des administrations publiques intéressées et elle est effectuée contre remise d'un chèque, mandat ou virement à l'ordre de l'agent comptable bénéficiaire.

Ces chèques, mandats ou virements, peuvent également être mis au profit des officiers publics ou ministériels tenus d'effectuer l'avance des droits et taxes dus au Trésor à la condition par les bénéficiaires de certifier expressément dans leur quittance que la somme par eux encaissée est destinée au versement des droits et taxes susvisés. Toutefois, l'ensemble des retraits ne peut pas dépasser 600 du solde créditeur du compte à la date du 2 août 1914, sauf pour les retraits visés au paragraphe 2, au paragraphe 5 premier alinéa et au paragraphe 6 ci-dessus, lesquels peuvent être effectués pour l'intégralité.

Article 5. — Les dispositions de l'article précédent ne s'appliquent pas aux versements effectués par les déposants à partir du 2 août 1914 ni aux endossements de toute espèce faits pour leur compte à partir de la même date, les crédits ainsi constitués restant soumis au droit commun.

Article 6. — Les prorogations spécifiées aux décrets des 31 juillet, 1, 2, 6 et 9 août 1914 ainsi qu'au présent décret sont purement facultatives pour les débiteurs. Ceux qui en bénéficient sont de plein droit redevables d'un intérêt calculé dans les conditions suivantes :

1o Pour les sommes visées aux articles 1 et 2, à l'exception des sommes représentées par des chèques aux taux de 5 0/0 à dater du lendemain du jour où le paiement était primitivement exigible ;

2o Pour les sommes visées à l'article 3 à partir du lendemain de l'échéance ou du jour où la dénonciation pouvait être faite et à défaut d'échéance stipulée à partir du 10 août 1914.

Le taux est pour chaque période de prorogation, le taux appliqué par la Banque de France à la date initiale de ces périodes, pour les avances sur titres, sous réserve de l'application de toutes clauses contractuelles qui stipuleraient des conditions plus élevées ;

3o Pour les sommes visées à l'article 4, au taux de 3 0/0, à dater du 1er août 1914. Toutefois, cette disposition ne s'applique qu'à la portion indispensable du dépôt ou du solde du compte.

Article 7.— Un nouveau délai de trente jours francs à dater du 1er septembre 1914 est accordé pour le remboursement des bons ou contrats d'assurance, de capitalisation ou d'épargne à terme fixe ou stipulés remboursables au gré du titulaire ou du porteur.

Article 8. — Toutes contestations relatives aux retraits de fonds sont portées par simple requête de la partie la plus diligente, devant le président du Tribunal civil, qui statue comme en référé. Sa décision est exécutoire par provision, nonobstant appel.

Article 9. — Les dispositions du présent décret sont applicables à l'Algérie et à la Tunisie.

Article 10. — Le présent décret recevra exécution immédiate en vertu de l'article 2 du décret du 5 novembre 1870.

Dépêches Havas

Les Bombes jetées sur Paris par un Aviateur allemand

Paris, 30 août.

La Liberté donne au sujet de ces événements les détails suivants :

Vers 1 heure de l'après-midi, trois fortes détonations ont été entendues dans le quartier de la Porte-Saint-Martin.

On crut à une explosion de gaz et, de tous côtés, les gens affolés accoururent vers l'endroit où s'étaient produites ces détonations.

Une de ces bombes est tombée, 7, rue des Récollets, au-dessus de l'atelier de l'imprimerie Romain Ras.

La deuxième bombe est tombée, 39, rue des Vinaigriers. Elle a éclaté devant la boulangerie Laville.

En face, dans une boutique de marchand de vins, M. Joseph Scribe, le patron, qui se tenait au comptoir, a reçu un éclat à la main.

Enfin, quai de Valmy, une troisième bombe est tombée sur l'asile de nuit.

Les pompiers, au premier appel, se sont rendus sur les lieux, ainsi que le maire du Xe arrondissement, le commissaire de police du quartier de la Porte-Saint-Martin et le curé de Saint-Martin.

Des mesures de police ont été prises afin d'éviter des rassemblements.

Ajoutons que des personnes du quartier ont aperçu un aéroplane volant au-dessus du quartier.

Le ministère de la guerre confirme qu'un aéroplane allemand est venu au-dessus de Paris. Il a lancé des bombes, qui n'ont fait que des dégâts insignifiants.

Nous sommes informés que des mesures de surveillance sont prises par le service d'aviation.

Le Maire de Neufmenil

Tonnerre, 31 août.

Aujourd'hui est arrivé M. Dubois, maire de Neufmenil, dans les Ardennes, que les Allemands emmenèrent lors de leur passage dans la commune.

Sur le point d'être fusillé, il réussit à s'échapper et à gagner les lignes françaises.

Vingt habitants de la commune ont été également hospitalisés à Tonnerre.

Pour les Blessés

Ostende, 31 août.

Le ministre de Belgique à Londres a fait parvenir au bourgmestre la somme de 29.000 francs recueillie à Londres et destinée aux victimes et blessés de la guerre à Ostende.

La Flotte française agit

On mande de Brest à l'*Echo de Paris* :

« Le croiseur français *Lavoisier* a capturé dans la Manche et remorqué en rade le steamer autrichien *Atlas*, chargé de vin et de conserves.

» L'équipage d'un quatre-mâts allemand, également capturé, a été débarqué et conduit au fort du Mont-Barrey. »

La Disette à Hambourg

Paris, 31 août.

Un membre de l'équipage du transport *Longhurst*, retenu prisonnier, écrit au *Petit Journal* qu'à Hambourg il y a une disette de pain, dont le prix est maintenant doublé.

L'Avance Russe

Saint-Pétersbourg, 31 août (officielle).

Sur le front allemand, de nouvelles forces ennemies sont apparues et ont pris l'offensive sur divers points.

Sur le front autrichien, la bataille continue.

Au Sud de Lublin, les Russes passèrent de la défensive à l'offensive attaquant sur de nombreux points à la baïonnette.

Près de Tomaszoff, les Russes ont fait de nombreux prisonniers.

Ils ont pris un drapeau, des canons et des mitrailleuses.

Dans la direction de Lemberg, après un combat acharné, les Russes se sont emparés du front Kamionka-Gliniany-Przemyslany-Brzonkovitsé.

Arrestation d'un Espion hongrois

Galatz, 30 août.

Un Hongrois, détenteur de plusieurs kilogrammes d'explosifs, a été arrêté en Roumanie. On suppose qu'il participait à un complot formé en vue de détruire des ouvrages militaires au cas où la Roumanie participerait à une action contre l'Autriche.

La Désertion en Autriche

Kiew, 31 août.

Bien que les frontières soient gardées par les troupes, de nombreux déserteurs autrichiens les franchissent et se réfugient en Russie.

Ils appartiennent tous à des régiments slaves. Ils racontent que l'Autriche est peu sûre des troupes slaves.

Elle a formé des régiments mixtes composés de Slaves et d'Allemands ou de Slaves et de Magyars.

Les garnisons des forteresses de Cracovie, Lemberg, Przemysl, sont composées exclusivement de troupes allemandes.

L'Insurrection en Autriche

On confirme que des mouvements insurrectionnels se sont produits dans toutes les provinces de l'Autriche, y compris celles de Goritz, en Dalmatie et en Bosnie Herzégovine.

Tout un régiment tchèque a été anéanti pour avoir refusé de combattre la Serbie.

Les Serbes repoussent les Autrichiens

Rome, 31 août (des journaux).

On annonce que les Serbes ont repoussé les Autrichiens au Nord-Ouest de Visegrad et ont occupé, non seulement la ville, mais tout le district.

En Bulgarie et en Turquie

Londres, 31 août.

Dans les milieux officiels ottomans de Londres, on déclare que les bruits suivant lesquels des mouvements de troupe se seraient produits à travers la Bulgarie, dans la direction de la Grèce, sont entièrement dénués de fondement.

Le bruit de la nomination du général Liman von Sanders, comme commandant des troupes ottomanes, est également inexact.

La Réunion du Conclave

Rome, 30 août.

Le *Giornale d'Italia* dit que la congrégation des cardinaux tenue dans la matinée fut très courte ; elle établit les dernières modalités du Conclave.

Le serment des conclavistes eut lieu à 4 h. 30 du soir.

Le personnel enfermé dans le Conclave comprendra (les cardinaux non compris), deux cents personnes.

La durée du Conclave sera très abrégée en raison des deux votes qui ont lieu chaque matin et des deux qui ont lieu chaque soir.

Il se peut que le pape soit élu mercredi.

Comment le général de Castelnau apprit la mort de son fils

On a lu dans les communiqués la citation à l'ordre de l'armée du sous-lieutenant de Castelnau. Ce jeune officier servait dans l'armée que commande son père.

La façon héroïque dont celui-ci reçut la fatale nouvelle doit être relatée.

Le général de Castelnau, dit le *Temps*, dictait des ordres, quand un officier se présenta devant lui.

— Qu'y a-t-il ? demanda le général en se retournant.

— Mon général, répond l'officier d'une voix qui tremble, votre fils Xavier vient d'être tué d'une balle au front en donnant l'assaut à l'ennemi, qui a été repoussé.

Le général reste silencieux une seconde. Puis, s'adressant à son état-major.

— Messieurs, continuons,

Et il reprend la dictée de ses ordres pour le combat...

Le Bilan Naval

Voici la liste des bâtiments allemands et autrichiens hors de combat :

Gœben, cuirassé avarié et vendu aux Turcs.

Breslau, croiseur rapide, avarié et vendu aux Turcs.

Magdebourg, croiseur rapide, échoué et coulé par la flotte russe.

Kœnigin-Luise, croiseur léger, coulé par la flotte anglaise.

Mainz (Mayence), croiseur rapide, coulé samedi par la flotte anglaise.

Koln (Cologne), croiseur rapide, coulé samedi par la flotte anglaise.

X..., croiseur rapide, coulé samedi par la flotte anglaise.

Deux contre-torpilleurs coulés samedi par la flotte anglaise.

Un sous-marin coulé il y a huit jours par la flotte anglaise.

Kaiser-Wilhelm-der-Grosse, grand-croiseur auxiliaire, coulé par un croiseur anglais sur les côtes d'Afrique.

Trois vapeurs charbonniers qui accompagnaient le *Kaiser-Wilhelm-der-Grosse*.

Panther, croiseur léger, coulé dans la Méditerranée (non confirmé officiellement).

Zrinyi, cuirassé autrichien, coulé par la flotte française dans l'Adriatique.

Zenta, croiseur rapide autrichien, coulé par la flotte française dans l'Adriatique.

Deux torpilleurs autrichiens, coulés par la flotte française dans l'Adriatique.

Szigetvar, croiseur cuirassé autrichien, coulé par la flotte française dans l'Adriatique (non confirmé officiellement).

D'autre part, l'Amirauté anglaise signale que tous les croiseurs allemands qui prirent part à la dernière bataille ont été mis hors de combat, que de nombreux destroyers allemands ont été endommagés,

De son côté, la flotte anglaise a perdu le petit croiseur *Amphion*.

La flotte française est intacte.

LA SITUATION A BRUXELLES

La situation à Bruxelles n'est nullement aussi « normale » que certaines dépêches se plaisaient à le dire. Si les Allemands, grâce au tact et à la diplomatie de M. Max, bourgmestre de la capitale, et parce que dans Bruxelles ils se sentent plus attentivement observés du dehors, y mettent certaines formes, leur manière de procéder n'en constitue pas moins une négation formelle de toutes les lois de la guerre. Des nouvelles de Bruxelles, de source belge, parvenues à Anvers, il résulte que lundi dernier l'autorité militaire allemande notifia au bourgmestre de la capitale que le délai pour le payement de la contribution de guerre imposée à Bruxelles expirait à huit heures du matin. Le bourgmestre constata que les caisses de la ville étaient vides, et on lui répondit aussitôt par écrit que des « mesures seraient prises ». Ces mesures ne se sont pas fait attendre : le nouveau gouverneur militaire allemand de Bruxelles a désigné comme otages pour le payement de la contribution de guerre de Bruxelles M. Ernest Solvay, l'illustre chimiste et grand industriel, et le baron Lambert de Rothschild. M. Ernest Solvay a été taxé à 30 millions de francs et le baron Lambert de Rothschild à 10 millions de francs. Cette façon de retenir des particuliers, ne remplissant aucun mandat public, comme otages pour le payement d'une contribution de guerre, d'ailleurs irrégulière elle-même, est véritablement odieuse.

Il y a dans le cas de M. Ernest Solvay une cruelle ironie. Il y a quelques mois à peine, quand on célébra à Bruxelles par des fêtes grandioses le jubilé scientifique de l'inventeur de la [illegible] par le procédé de l'ammoniaque, la plupart des pays d'Europe délégguèrent des personnalités éminentes pour rendre hommage au savant, au philanthrope et au bienfaiteur des universités belges et françaises. L'Allemagne se distingua particulièrement dans cette manifestation internationale : l'empereur Guillaume conféra à M. Ernest Solvay une des plus hautes distinctions honorifiques dont il dispose ; l'académie des sciences de Berlin lui décerna sa grande médaille d'or... L'illustre savant, otage de l'envahisseur de son pays à Bruxelles et obligé de garantir le payement de 30 millions de francs par la capitale, doit apprécier aujourd'hui très exactement la valeur de l'hommage qui lui fut rendu officiellement par l'Allemagne...

On évalue à 600,000 hommes l'ensemble des troupes allemandes qui passèrent par Bruxelles au cours des cinq premiers jours de l'occupation de la ville. Dans la ville même, où les soldats sont étroitement surveillés par les chefs, ils se comportent à peu près convenablement, mais dans les faubourgs et la banlieue, ils ont pillé de petites maisons particulières, surtout des caves à vins. Les Allemands réquisitionnent en moyenne 80,000 pains. Il y a dans la ville abondance de certains aliments, mais le lait, les œufs, le beurre, les légumes sont extrêmement rares.

Les Allemands ont rétabli dans une certaine mesure des communications par chemin de fer avec l'Est. Quelques trains circulent entre Bruxelles et Liége ; les communications télégraphiques sont rétablies entre Bruxelles et Berlin par Liége et Aix-la-Chapelle.

La Rapidité de l'Avance Russe

Le *Times* commente en ces termes la marche des Russes en Prusse orientale :

« La rapidité des mouvements russes a étonné l'Europe entière et elle n'avait probablement pas été pleinement prévue par l'Allemagne. Nous croyons qu'à une date rapprochée les légions du tsar auront envahi toute l'Europe orientale jusqu'à la ligne de l'Oder. Elles peuvent investir les forteresses qui barrent leur chemin et il n'y a rien d'autre qui puisse les arrêter, car elles seront bientôt en force énormément supérieure. Tôt ou tard, la pression russe aura sa répercussion sur l'invasion en France, pour laquelle l'Allemagne dépense avec une folle profusion ses ressources militaires. »

Les Troupes de l'Inde en route

Dans une de ses récentes déclarations, qui sont marquées au coin d'une impressionnante énergie, lord Kitchener a annoncé l'arrivée prochaine, parmi les forces anglaises envoyées pour prendre part aux opérations, de troupes indigènes de l'Inde.

On n'a plus le temps de s'étonner, dans les circonstances présentes, de cet imprévu qui va lancer contre les Allemands des soldats hindous, appartenant aux diverses races de la grande possession britannique. Ainsi combattront côte à côte, avec la même impétuosité, ces Asiatiques et nos Africains.

Le loyalisme de l'Inde permet de puiser largement dans cette réserve d'hommes, et le contingent hindou, recruté parmi les populations qui ont toujours eu la passion de la guerre, rebelles autrefois, aujourd'hui fidèles et dévouées à l'Angleterre, constituera un appui important.

L'armée de l'Inde s'élève à deux cent trente mille soldats, encadrés par soixante-treize mille Anglais. Les indigènes ayant servi peuvent être rappelés et le cas a été prévu. Il y aussi le corps des volontaires. Enfin, les rajahs qui gouvernent eux-mêmes leurs Etats doivent à l'Angleterre un nombre d'hommes déterminé.

Cette armée est divisée en trois corps, ceux de Bengale, de Madras et de Bombay. Les régiments sont composés — c'est ce qu'on appelle les *mixed recruets* — d'indigènes de tribus, de castes, de religions différentes, mais chaque compagnie rassemble ceux qui ont la même origine.

Quelques-unes des races qui forment les éléments de ces troupes ont, dans l'action, l'ardeur de l'intrépidité à toute épreuve de nos turcos et de nos Sénégalais. « Il serait difficile, dit sir John Strachey, qui fut lieutenant-gouverneur de l'Inde, de trouver des instruments de combat meilleurs que les Gourkas, les Eikhs, les Pathaus, et il n'existe pratiquement aucune limite au nombre de ces soldats d'élite, guerriers dans l'âme, que nous pourrions, en cas d'urgence, tirer en quantité indéfinie et très rapidement de la fouie martiale du Nord de l'Inde. Ils valent les troupes des puissances européennes et ils sont dignes de figurer à leur place de bataille sur le même pied que les combattants anglais. »

Ils ont gardé quelques-unes de leurs coutumes particulières, mais, comme nos tirailleurs, ont adopté nos refrains militaires ; les indigènes hindous aiment à défiler au son de la marche anglaise : « Par Jingo, nous nous battrons bien ! »

La cavalerie a l'élan, l'audace et la résistance de nos spahis. Elle monte des chevaux maigres et nerveux, dont les queues sont nouées serré et, pour cette raison, le surnom des cavaliers indigènes, vêtus d'une tunique orange, coiffés de turbans ou de bonnets de peau de mouton, est les « queues-de-rat ».

— Ce sont de vrais démons ! s'écriait lady Dufferin, femme du vice-roi des Indes, assistant à des manœuvres où ils avaient attesté toute leur fougue. C'est contre les Allemands que ces « démons » chargeront bientôt avec une ardeur féroce.

Le Combat naval de Héligoland et le Canal de Kiel

« L'opération d'une certaine importance » — comme l'appelle modestement le communiqué officiel anglais — effectuée, vendredi dernier, dans la baie de Héligoland et qui s'est terminée par la destruction de trois croiseurs et de deux destroyers allemands, est, à la fois remarquable par le résultat obtenu et intéressante par l'endroit où elle fut exécutée.

Héligoland est cette île de la mer du Nord, sorte de Gibraltar allemand, qui commande l'embouchure de l'Elbe et l'entrée du canal de Kiel ; c'est un point stratégique de premier ordre.

L'opération anglaise pourrait bien être le prélude de tentatives plus importantes encore contre la puissance maritime de l'Allemagne. C'est au fond de l'estuaire de l'Elbe que se trouve, en effet, le grand port de Hambourg et c'est à l'entrée même de cet estuaire que débouche le canal de Kiel.

Ce dernier ouvrage qui relie la mer du Nord à la Baltique, en coupant directement la presqu'île du Schleswig et en évitant aux navires un long détour par les détroits du Danemark, a un objectif beaucoup moins commercial et économique que militaire et stratégique. Aussi les événements actuels donnent-ils un intérêt tout particulier aux travaux qui viennent d'être achevés pour faire du canal de Kiel, que nos ennemis appellent pompeusement le « Kaiser Wilhelm Kanal », l'une des voies maritimes les plus importantes du monde.

Tel qu'il est aujourd'hui, après les agrandissements inaugurés par Guillaume II au mois de juin dernier il mesure, entre les écluses d'entrée et de sortie, 98 kilomètres de longueur. Sa largeur a été portée à un maximum de 102 mètres, tandis que le canal de Panama n'a que 80 kilomètres de long et que sa largeur, à la traversée de la Culebra, n'est que de 91 m. 50.

C'est un canal entièrement à niveau et ses écluses n'ont d'autre utilité que de le soustraire aux variations résultant de la marée dans l'estuaire de l'Elbe et dans la Baltique.

Des garages d'évitement et des bassins existent sur plusieurs points de son parcours et l'on conçoit qu'avec ses 11 mètres de tirant d'eau pouvant être porté ultérieurement à 13 m. 75, il puisse aisément donner asile aux plus fortes unités de la flotte allemande qui semblent y avoir cherché un abri sûr contre les coups redoutables de la marine britannique.

C'est d'ailleurs en prévision de l'admission des plus puissants navires que les écluses d'entrée et de sortie ont 350 mètres de longueur et 45 mètres de largeur. Ce sont les plus grandes qui existent actuellement, car celles du canal de Panama n'ont que 305 mètres de longueur utile et 33 m.50 de largeur.

Le canal de Kiel a coûté près de 500 millions de francs.

LE HAVRE

A la Population Havraise

Appelé par le Gouvernement de la République au poste de Gouverneur Militaire du Havre, j'adresse à tous ses habitants mes cordiales salutations. Je connais de longue date ce beau port et je sais tout ce qu'il renferme de richesses et d'activité commerciales ; je sais aussi que je puis compter sur la Population Havraise et que si la fortune des armes l'obligeait aux plus grands sacrifices, elle accomplirait son devoir avec fermeté et vaillance, sûre du triomphe final, et n'ayant au cœur que le sentiment qui fait aujourd'hui vibrer la FRANCE entière : la volonté de vaincre.

Le Contre-Amiral Gouverneur :

CHARLIER.

Le Rapatriement des Italiens

Les Italiens sans ressources au Havre, qui désirent leur rapatriement en Italie, sont priés de se présenter le 1er septembre avant midi, au Consulat d'Italie, rue Casimir-Périer, 19.

La Circulation

Le gouverneur du Havre rappelle qu'à partir du 1er septembre 1914, les routes de la banlieue du Havre seront barrées de 19 heures à 5 heures. Exception sera faite pour le barrage Ouest d'Harfleur et le barrage Sud de Montivilliers qui ne seront fermés qu'à 20 heures afin de permettre le service du tramway.

Le gouverneur du Havre rappelle à ce sujet que nul ne peut voyager sur le territoire en état de siège sans un sauf-conduit indiquant l'état-civil du titulaire, son signalement sommaire ainsi que le parcours auquel le sauf-conduit s'applique.

Ce sauf-conduit doit être visé par le commissaire de police, où, à défaut, par le maire de toute localité où stationnera le détenteur. Il sera présenté à toute réquisition des autorités militaires, des autorités civiles ou des postes de gardes civiles chargés éventuellement de renforcer le service d'ordre dans les différentes localités du territoire.

La circulation des voitures automobiles est libre en principe sous réserve de l'obligation du sauf-conduit dont il est question ci-dessus. Toutefois, en dehors des voitures automobiles militaires ou civiles justifiant le droit à circulation, la circulation des automobiles sera interdite dès maintenant de 19 heures à 5 heures.

Les admissions à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne

Par décision du ministre des Travaux publics, après le concours de 1914 ont été admis à l'Ecole nationale des Mines de Saint-Etienne, 37 candidats (sur 186) parmi lesquels avec le no 2, Lecat et le no 15 Mundier (Charles) tous deux du Havre.

Instruction publique

Nominations

M. Le Touzé, précédemment nommé à titre provisoire professeur de physique au lycée d'Angers, a été nommé en la même qualité au lycée du Havre, en remplacement de M. Delaperrière, maintenu au lycée d'Angers.

M. Masson, professeur de septième au petit lycée de Fécamp (emploi supprimé), a été nommé en la même qualité au lycée de Mâcon.

M. Gonthier, professeur de dessin au petit lycée de Fécamp (emploi supprimé), a été nommé en la même qualité au lycée du Havre, en remplacement de M. Thézard, nommé au lycée de Guéret.

M. Lesaint, principal du collège de Fécamp, chargé, en outre, de l'enseignement de l'histoire, a été rangé dans la 6e classe de la 1re catégorie des principaux occupant une chaire.

Service Téléphonique

Copie d'une lettre adressée par le directeur des postes et des télégraphes de la Seine-Inférieure :

« A Monsieur le président de la Chambre de commerce du Havre,

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que conformément à votre demande et après autorisation de M. le ministre de la guerre, l'échange des communications téléphoniques est rétabli entre les abonnés des réseaux du Havre, de Sanvic, de Graville et de Sainte-Adresse.

» Veuillez agréer, etc... »

Pour les Blessés

Un groupe d'ouvriers du port nous fait part de son intention de laisser la somme de 0 fr. 25 par demi-journée de travail pour venir en aide aux blessés militaires. Les cotisations recueillies seront versées chaque soir à l'Hôtel de Ville, par un délégué, et un récépissé lui sera remis.

Pour les Français

Afin de couper court aux bruits *intéressés* qui continuent à circuler, M. Schwab, propriétaire du Bazar des 100,000 Articles, rue de Normandie, 209, informe le public qu'il est bien Français, ainsi qu'en peuvent témoigner et son livret militaire et l'attitude de ses parents demeurés à la frontière.

Croix Rouge Française

Souscriptions recueillies par l'Union des Femmes de France

Mmes Balier, 200 fr. ; Salins, 10 ; Skram, 10 ; Gerhard, 20 ; Haumont, 50 ; Bourgais, 10 ; Ayrault, 10, d'Ozouville, 10 ; Léon Meyer, 500 ; Halm, 100 ; Mlles Lefranc, 40 ; Dupuis, 20 ; Thireau, 25 ; Lefebvre, 1 ; M. Stempowski, 50 ; Mme Danon, 50 ; MM. G. Dubuffet, 500 ; Etienne Dureau, 50 ; J. Slier, 5 ; Mmes J. Siegfried, 500 ; Hulin, 20 ; Marcourt, 5 ; Bonnet, 10 ; Gorvel, 10 ; Le Bègue, 11 ; Trouvé, 5 ; R. Meunier, 100 ; Badoureau, 100 ; Mercier, 5 ; de Clerfayt, 10 ; Dangand, 20 ; Delamare, 20 ; Marcel Leblanc, 5 ; M. Léger, 5 ; Ed. Leblanc, 20 ; Mmes H. Magnan, 50, Le Bègue, 15, R. Odinet, 100, Mlles G. Léger, 5, M. M. G., 50, Bretteville, 10, Hauguel, 10, Paifray, 10, Mmes Remy, 200, V. Planchenault, 50, Lannes, 10, Lemire, 2, R. Sturel, 5, Debleds, 5, Guth, 25, Pusinelli, 50, Marcourt, 20, Leuba, 10, Lecanu, 2, Termet, 20, J. Roederer, 100, cagnotte de 2 familles amies, 100, Les Vingt de Sanvic, 10, MM. Aug. Lepage et fils, 20, Trouvay et Cauvin, 50, A. G., 1, J. O. L. G, 1, Adrienne, 2 50, A. S. 10, adjoints techniques et assimilés non mobilisés des Ponts et Chaussées, 52, souscription reçue par Mme Hoffmann, 400, souscription reçue par Mme de Nesmond, 154 20, souscription reçue par Mme Badoureau, 63 15, souscription reçue par Mme Léon Meyer, 350, Mmes R. Legrand, 10, Boisramé, 10, Maurice Génestal, 100, H. Génestal, 200, MM. Honnigrange, 10, Mika, 50, Randolet, 50, anonyme, 10, anonyme, 2, H. Prevost, 50, Mlles A. Follin, 20, Céléon, 5, MM. Thériot, 10, Legard, 10, Franck Basset, 100, Ligue Coloniale 150, A. Marande, 100.

Total de la 1re liste, 5,806 fr. 85.

Sous les Drapeaux

Nous sommes heureux d'apprendre que Charles Müller, fils de notre confrère et ami M. Louis Müller, vice-président de l'Association syndicale des Journalistes professionnels de Normandie, qui était parti comme sergent de territoriale, vient d'être promu sous-lieutenant pour sa belle conduite au feu.

Tir

Des tirs d'instruction auront lieu le mardi 1er septembre au Polygone du Hoc.

Marine

— Les steamers français *Louisiane* et *Georgie*, qui étaient sur notre rade depuis quelques jours, ont fait route samedi dernier pour Saint-Nazaire.

Comment sont surveillés les Paquebots

« La façon dont est faite la police de l'Océan Atlantique est tout simplement admirable » dit un passager du *Rochambeau* qui vient d'arriver à Paris. Des croiseurs gardent toute la route, ayant chacun leur sphère d'opérations bien déterminée et ils se passent les vapeurs à passagers de l'un à l'autre avec la précision d'une horloge. Et ce passager ajoute :

A des intervalles réguliers, nous envoyions des messages sans fil faisant connaître notre position et recevions des ordres pour suivre notre route. Nous étions continuellement sous la surveillance de nos gardiens navals. A l'entrée de la Manche, on rencontra du brouillard, mais les agents de police de la mer nous gardaient encore, bien qu'ils se fussent changés en torpilleurs et destroyers. A tous moments, l'un d'entre eux surgissait hors de la brume, nous examinait bien, et rassuré, disparaissait à nouveau.

» Nous avions sept cents réservistes français à bord et je puis dire que cette surveillance constante a ouvert les yeux de quelques-uns d'entre eux sur ce que signifie la maîtrise de la mer. La marine britannique est à la besogne et ne se trompe pas. »

Les Ecumeurs de l'Atlantique

Le *Times* dit que le paquebot allemand *Cap-Trafalgar*, de la Hamburg-South-Amerika, a quitté la Plata, le 22 août, pour une destination inconnue, ce qui a amené une hausse des primes d'assurances.

Le *Cap-Trafalgar* est le plus grand navire de la Compagnie ; il jauge plus de 18,000 tonnes, et il est probable qu'il est armé comme croiseur auxiliaire, car il paraîtrait qu'il est arrivé sur la côte américaine avec des canons.

Les propriétaires et chargeurs des paquebots *Kaipara* et *Nyanga* ont été informés que ces navires ont été coulés par le *Kaiser-Wilhelm der-Grosse*, avant qu'il ait été coulé lui-même par le *Highflyer*.

Le Feu

A la fin de l'après-midi de lundi les sapeurs-pompiers étaient avisés que le feu venait de se déclarer dans les dépendances des abattoirs. Un détachement conduit par le sous-lieutenant Raynaud s'étant rendu sur les lieux se trouva en présence de deux chaudières contenant du goudron enflammé et qui avaient communiqué le feu à un baraquement en planches situé dans le voisinage. Cet incendie provoquait une épaisse fumée. Une petite lance fut mise en manœuvre et après vingt minutes de travail tout danger était conjuré.

Ce goudron était destiné à imprégner des plaques de liège isolant destiné aux nouveaux frigorifiques de l'alimentation. Une des chaudières ayant été chauffée à l'excès le liquide se répandit à l'extérieur et en s'enflammant au foyer provoqua l'inflammation du goudron de l'autre chaudière, ainsi que du baraquement.

Les dégâts sont évalués à une centaine de francs.

Pont Bellot

Le pont Bellot sera interdit à la circulation, pour cause de réparations, du 1er septembre, à 7 heures, au 3 septembre, à 19 heures.

FAITS DIVERS LOCAUX

— Auguste Girette, 31 ans, a été arrêté pour infraction à un arrêté de séjour.

— M. Gaëtan Bliault, 34 ans, employé de commerce, et Mme Bliault, 24 ans, sans profession, cours de la République, ont été mis en état d'arrestation et seront déférés au Parquet pour propos séditieux et antipatriotiques devant un soldat belge dans un café.

— M. Etienne Blandier, 53 ans, ajusteur, a porté plainte contre un nommé Auguste Hugues, demeurant rue Jemmapes, lequel, dit-il, aurait tenté de lui enfoncer un doigt dans l'œil. Une enquête est ouverte.

— On a retiré dimanche soir du bassin du Roy le corps d'un individu connu sous le nom de François, qui serait tombé accidentellement à l'eau. Le cadavre a été transporté à la Morgue.

— Louis Durel, 37 ans, journalier, demeurant 9, rue Haudry, a été arrêté pour vol de tabac.

— Trois individus, en état d'ivresse, les nommés Joachim Seveller, 28 ans, journalier, sans domicile ; Louis Dagnaux, 22 ans, journalier, sans domicile, et Jean Juillas, 22 ans, journalier, demeurant rue Casimir-Delavigne, ont été arrêtés pour insulte à un caporal et pour avoir malmené M. Derumeaux, secrétaire à la télégraphie sans fil de la C. G. T.

— Le nommé Pacheron, ouvrier charbonnier, demeurant rue de la Gaffe, 17, a été conduit à la gendarmerie. Cet individu se serait soustrait aux obligations militaires.

— Raoul Barbier, Jules Vasset et Hipplyte Duval, tous trois journaliers, sans domicile, ont été arrêtés pour vagabondage par la garde civile.

— L'agent Lebaillif a conduit hier après-midi, à 2 h. 1/2, devant M. Gautier, commissaire de police de la 2e section, le nommé Gustave Bercher-vu, âgé de 28 ans, se disant né à Graville, et demeurant rue de la Gaffe, 17, celui-ci n'a tiré au sort, ni passé devant le Conseil de révision et n'a, jusqu'à ce jour, satisfait à aucune obligation militaire.

Cet individu a été mis à la disposition des autorités.

L'HERMITINE

Antiseptique Energique et Rapide

PRODUIT ÉLECTROLYTIQUE

Acide hypochloreux et Oxygène

RIGOUREUSEMENT NEUTRE

Complètement inoffensive

Ne coagule pas les matières albuminoïdes

INCOMPARABLE POUR LA CHIRURGIE

En Vente :

A. PIMARE & Cie *14, Place des Halles-Centrales* LE HAVRE

CHRONIQUE RÉGIONALE

Bléville

Octroi. — Suivant décret, l'établissement d'un octroi sur la commune de Bléville est autorisé.

La perception en sera opérée à partir du 1er septembre 1914 au bureau de la Mairie.

Harfleur

Samedi dernier, Pierre Marcotte, 38 ans, demeurant à Gommerville, était ivre. Route du Havre, il fut renversé par une automobile qui prit la fuite. Relevé avec une fracture de la cuisse gauche, il a été transporté à l'Hôpital du Havre.

— Louis Demarteret, né à Foncine-le-Haut, le 4 juillet 1884, a été arrêté samedi, sous l'inculpation de vagabondage.

Bulletin des Sociétés

Société de Secours Mutuels des Préparateurs en Pharmacie. — Les membres de la Société sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le mercredi 2 septembre, à 9 h. 15 du soir, Hôtel de Ville, salle F.

Présence indispensable ; Situation des mobilisés.

Société de Secours Mutuels « l'Union du Havre ». — Fonctionnement de la Société pendant la durée de la guerre.

1° Cotisations. — Les sociétaires mobilisés sont exempts de cotisation mensuelle.

Les autres sociétaires doivent en acquitter le montant le 1er dimanche de chaque mois. Toutefois, si par suite des circonstances, certains sociétaires se trouvent momentanément gênés, il leur sera accordé un large délai, à la seule condition de s'engager par écrit à verser plus tard [illegible] mes dues.

2° Feuilles de maladies et paiement des indemnités — Le service des visiteurs étant désorganisé, tout sociétaire malade devra se procurer une feuille chez M. Engel, rue Lemaistre, 3.

Les malades seront visités à domicile par les membres du bureau désignés à cet effet et les feuilles devront être remises au trésorier le jour de la recette. Celui-ci paiera les indemnités dues, le jeudi suivant au siège de la Société, de 20 heures à 21 heures.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 31 août. — Suzanne MARGERIE, rue de Normandie, 332 ; Georges et Rodolphe WITTORSKI, jumeaux, rue du Docteur-Gibert, 47 ; Victor LE BORGNE, rue d'Austerlitz, 9 ; Henriette VATINE, rue de la Fontaine, à Graville ; Gilberte DUMESNIL, rue Jules-Le-Cesne, 5 ; Pierre PAUL, rue Saint-Julien, 12.

Le plus Grand Choix

TISSANDIER

3, Bd de Strasbourg (tél. 95)

VOITURES dep. 35 fr.

Bicyclettes *"Touriste"* 165f *entièrement équipées à*

DÉCÈS

Du 31 août. — Henriette BERSON, épouse SAUVAGE, 32 ans, sans profession, rue de Normandie, 189 ; Georges DUPRESSOIR, 5 mois, rue J.-Masurier, 8 ; Robert DUPRAY, 6 ans 1/2, rue F.-Mazeline, 10 ; Augustine THIEULIN, veuve LE BLOND, 75 ans, sans profession, rue Foubert, 15 ; Maria KLEINDIENST, veuve SIEBERT, 82 ans, sans profession, rue Foubert, 15 ; Suzanne GIMER, 10 ans 1/2, boulevard Amiral-Mouchez, 75 ; Clémence LE ROY, veuve Philidor DANIGAN, 82 ans, sans profession, quai de Marseille, 12 ; Louis LECROQ, 69 ans, retraité des Chemins de fer, rue Massillon, 25 ; LEFÉVRE, mort-né masculin, rue Thiers, 20 ; Marie MORISSE, veuve CANTELEU, 81 ans, sans profession, Hospice ; Alfred FEUILLOLEY, 71 ans, sans profession, rue Béranger, 38 ; Juliette TOURNADRE, épouse AUBOURG, 60 ans, sans profession, rue Montjeon, 44 ; Julia VIVIEN, veuve CHEMIN, 69 ans, sans profession, rue d'Etretat, 75 ; Raymonde LESELLIER, 4 mois, rue de la Mailleraye, 80 ; Simonne COURTOIS, 3 mois, rue Haudry, 7 ; Auguste DEMAREST, 5 mois, rue du Général-Faidherbe, 43 ; Pierre BIDEAU, 7 mois, rues des Remparts, 4 ; Théodore CORNU, 53 ans, journalier, rue Bourdaloue, 8.

Spécialité de Deuil

A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers

Deuil complet en 12 heures

Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile

TELEPHONE 98

Vous êtes prié de bien vouloir assister aux convoi, service et inhumation de

Madame Veuve Marie ALLAIN

Née COUSIN

décédée le 31 août 1914, à l'âge de 64 ans, munie des sacrements de l'Eglise, qui auront lieu le mercredi 2 courant, à 7 h. 3/4 du matin, en l'église Saint-Michel, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, rue Casimir-Périer, 30.

De la part de :

M. et Mme Louis BOUILLÉ ; MM. André et René BOUILLÉ ; M. et Mme BOURDIAUX ; M. Paul BOURDIAUX, de la Famille et des Amis.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

AUCUNE DOULEUR NE RÉSISTE

Plus de Migraines, plus de Mal de tête, plus ne Névralgies

Vous qui Souffrez, n'hésitez pas :

PRENEZ UN CACHET « KARL »

Le cachet KARL est un médicament dont l'action n'est comparable à aucun autre remède. Il calme instantanément les douleurs les plus rebelles quelle qu'en soit la cause.

Migraine, Névralgies, Maux de tête, Maux de dents, Rhumatismes, Fièvre, Courbatures, Grippe, etc., etc., résistent pas à plus d'un ou deux cachets. Cet action calmante est aussi accompagnée d'une action tonique et fortifiante.

Les cachets **KARL** peuvent être pris à n'importe quel moment et avec n'importe quoi. Son action ne produit aucune fatigue pour l'estomac et l'usage fréquent n'a aucun inconvénient pour les personnes délicates. Exiger les Cachets **KARL** et refuser tout produit similaire. Aucun produit, aucun remède préconisé pour les migraines et les névralgies ne lui est comparable.

Les cachets **KARL** sont livrés en boîtes métalliques de 1 cachet. La pâte de l'hostie est pure, sans aucun produit colorant.

PRIX : FR. 30 -- LES 12 CACHETS : 3 FR.

EN VENTE : Toutes bonnes Pharmacies et principales Drogueries médicinales. France et Etranger

Dépôt au **PILON D'OR**

20, Place de l'Hôtel-de-Ville, Le Havre

Vous êtes prié d'assister à l'inhumation de

Monsieur Alfred FEUILLOLEY

Ancien Entrepreneur de menuiserie

qui auront lieu aujourd'hui mardi 1er septembre, à 2 heures du soir.

Réunion à l'Hospice Général.

Selon la volonté formelle du défunt, la famille est priée de ne pas porter le deuil.

? (1669z)

Chambre Syndicale de la Boucherie du Havre

Les collègues sont priés d'assister à l'inhumation de

Madame Henri SAUVAGE

qui aura lieu aujourd'hui mardi, à 9 heures.

On se réunira au domicile mortuaire, 189, rue de Normandie.

Prière de porter l'insigne.

Le Président : **R. RENOUF.**

(1672z)

M. Adolphe DÉJARDINS remercie les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Mademoiselle Pauline DÉJARDINS

Compagnie Normande de Navigation à Vapeur

Septembre		HAVRE				HONFLEUR			
Mardi.....	1	8 »	17 15	—	—	10 »	18 30	—	—
Mercredi..	2	8 »	17 45	—	—	10 45	18 45	—	—
Jeudi.....	3	7 15	10 »	—	—	8 30	11 15	—	—

Septembre		HAVRE				TROUVILLE			
Mardi.....	1	8 »	*11 15	*16 20		9 15	*13 45	*18 »	
Mercredi..	2	8 »	*11 15	*16 20		9 15	*13 45	*18 »	
Jeudi.....	3	8 »	*11 15	*16 20		9 15	*13 45	*18 »	

Septembre		HAVRE				CAEN			
Mardi.....	1	6 15	—	—	—	6 15	—	—	—
Mercredi	2	[illegible]							
Jeudi.....	3	7 »	—	—	—	7 »	—	—	—

NOUVELLES MARITIMES

Le st. fr. *Hypolite-Worms* est parti de Brest le 27 août pour Dunkerque.

Le st. fr. *Hudson*, ven. du Havre, etc., est arr. à New-Orleans le 21 août.

Marégraphe du 1er Septembre

PLEINE MER	7 h. 3 —	Hauteur	6 m 60
	19 h. 29 —	»	6 m 90
BASSE MER	1 h. 45 —	»	2 m 45
	14 h. 25 —	»	2 m 30

Lever du Soleil..	5 h. 17	P.L. 4 sept.	à 2 h. 11
Couc. du Soleil..	18 h. 43	D.Q. 12 —	à 17 h. 58
Lev. de la Lune..	17 h. 43	N.L. 19 —	à 21 h. 43
Couc. de la Lune..	4 h. 41	P.Q. 26 —	à 0 h. 12

Port du Havre

Août	Navires Entrés	*ven. de*
31 st. ang.	*Benlarig*	Indo-Chine
— st. fr.	*Molière*, Legac'	Barry
— remorq. ang.	*White-Ross*, Bewich	Londres
— st. ang.	*Eylantine*, Nicholson	Cardiff
— st. fr.	*Loire*, Pellereau	Dunkerque
	Par le Canal de Tancarville	
30 ch. fr.	*Duguesclin*, Jerome	Rouen
— ch. fr.	*Souffleur*, Legendre	Rouen
— ch. fr.	*Rouennais-7*, Cléach	Rouen
— ch. fr.	*Sinnamary*, Girard	Rouen
— st. fr.	*Est*, Prévost	Rouen
	Sur Rade	
31 st. fr.	*Amiral-Magon*	Indo-Chine
— st. ang.	*Benlarig*	Indo-Chine
— st. ang.	*Tandil*	Plata
— st. ang.	*Kingsgate*	Plata
— st. ang.	*Normanby*	Plata
— st. ang.	*Meramia*	Londres

Août	Navires Sortis	*all. à*
31 st. fr.	*La-Dives*, Abraham	Caen
— st. fr.	*Deauville*, Héon	Trouville
	Par le Canal de Tancarville	
30 ch fr.	*Rouennais-10*, Levistre	Rouen
— ch. fr.	*Caudebec*, Martel	Rouen
— ch. fr.	*Passif*, Basset	Rouen
— ch. fr.	*Elysée*, Letourneur	Rouen

Montés à Rouen :

Le 30 : st. holl. *Josephina.*

Le 31 : st. fr. *Léoville.*

Descendu de Rouen :

Le 31 : st. ang. *Melrose.*

AVIS DIVERS

ON DEMANDE JEUNE HOMME sachant aller à bicyclette, pour faire les courses et le nettoyage de magasin. Nourri, couché, payé et pourboires. — S'adresser, 10, rue Bernardin-de-Saint-Pierre. (1673z)

A VENDRE OU A LOUER

UN PETIT PONEY

tout attelé

S'adresser, 8, rue St-Julien, chez M. GRIMBERT. (1674z)

A VENDRE

JUMENT d'attelage, forte, pour service Boucher, Boulanger, etc., et une **Jument de selle** S'adresser, 21, rue Bernardin-de-Saint-Pierre. — *Prix modérés.* (167[illegible])

Mme ESTHER

Voyante-Somnambule de naissance, **rue Demi-lune, 97**, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'elle donnera, dans son pavillon, au 1er étage, des consultations à partir de centimes.

Mme Esther met en garde les personnes qui pourraient abuser de son nom. — *Discrétion absolue.* (1671z)

Mme CHATILLON

Médium-Voyante

Elève du célèbre docteur Encausse-Papus

Reçoit tous les jours. — Vu l'état de guerre consultera à prix réduits. — *Renseignements sur tout*

bis, Place des Halles-Centrales, 1 bis

Premier étage. (1675z)

LE LOUVRE DENTAIRE

(autrefois 19 et 74, rue d'Etretat)

est transféré

31, RUE DE METZ

DENTIERS livrables le jour même *Réparations en 3 heures* MaVD (1562)

VIEUX DENTIERS

On achète toujours les vieux dentiers de toutes sortes même en caoutchouc, **52, rue Desmaisières, premier étage** (près l'Octroi de Rouen) Havre.

Maison de confiance. — PAIE LES PRIX DE PARIS.

GOUTTE - SCIATIQUE

AFFECTIONS RHUMATISMALES

52e Attestation

M. ARGENTIN, à Malaunay, affirme sur son honneur avoir été radicalement guéri après quatorze mois d'horribles souffrances par

l'ELIXIR VÉGÉTAL du Dr DOUDEMENT

Ce traitement se trouve dans toutes les principales pharmacies.

Ma (1151)

Première Somnambule, Spirite et Chiromancienne de France

Mme de Villierre arrivant de Paris, pour la 1re fois au Havre, rue de la Comédie, 3 (1er ét.).

Célèbre somnambule voyante, la seule diplômée et médaillée de la Ville de Paris et des principales villes d'Europe. Infaillible dans ses consultations pour quelque cause que ce soit, donne moyen réussir en tout, etc. **Mme de VALLIERRE**, pour se faire connaître, donne **consultations** depuis 2 fr. ; par correspondance, 10 fr.

1.4 (1668z)

Du HAVRE à ROUEN et à PARIS

Stations	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3	1.2.3
Le Havre.....*dép*	7 39	8 39	11 39	14 39	17 39	23 33
Graville-Ste-Honorine	7 46	8 46	11 46	14 46	17 46	23 46
Harfleur.....	7 54	8 54	11 54	14 54	17 54	23 54
St-Laurent-Gainneville	6 3	9 3	12 3	15 3	18 3	0 3
Saint-Romain.....	6 19	9 19	12 19	15 19	18 19	0 19
Virville-Manneville	6 25	9